

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	et les autres départements.
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

## TÉLÉPHONE

### ÉCHOS DE LA SEMAINE

13 Août. — Un train de voyageurs dérailla entre Figeac et Aurillac, la machine et le fourgon étant tombés dans la rivière d'une hauteur de quinze mètres, le chauffeur est tué.

— La convention anglo-française est discutée en deuxième lecture et adoptée à l'unanimité par la Chambre des lords.

14 Août. — Journée de voyages ministériels et d'inaugurations officielles : M. Pelletan, à la Ferté-sous-Jouarre, M. Vallé à Riom, M. Trouillot à Montbelliard, M. Maruéjouls à Decazeville

— On annonce de Tokio qu'un sérieux combat naval s'est livré entre la flotte japonaise et l'escadre de Vladivostock, au large de Tsoushima, dans le détroit de Corée. Le croiseur russe *Rurik* aurait été coulé, et le *Gromoboi* et le *Rossya* auraient réussi à s'échapper dans la direction du nord, après avoir éprouvé de graves avaries.

— Le congrès socialiste international s'est ouvert à Amsterdam, sous la présidence de M. Van Kol. M. Katayama (Japon) et M. Plekhanoff (Russie) sont élus vice présidents.

15 Août. — Les Japonais commencent l'assaut général de Port Arthur.

— D'après un télégramme de Che-Fou, le *Novik* aurait été coulé à quarante milles de Tsing-Tao.

16 Août. — Le feu, qui avait pris dans la forêt de Fontainebleau des proportions inquiétantes, peut être enfin circonscrit.

— Les navires russes, qui avaient réussi à rentrer à Port-Arthur après leur sortie du 10, ont de nouveau forcé le blocus.

— A l'occasion de la naissance du tsarevitch, l'empereur de Russie fait une nombreuse promotion d'aides de camp attachés à sa personne.

17 Août. — Les Japonais envoient un parlementaire à Port-Arthur pour proposer, de la part de l'empereur du Japon, le départ des non-combattants. Le parlementaire japonais demande également la reddition de la place.

— A Kiao-Tcheou, les Allemands sont décidés à retenir jusqu'à la fin de la guerre les navires russes qui se sont réfugiés dans le port.

18 Août. — Le général Stœssel, commandant la garnison de Port-Arthur, répond par un double refus aux demandes qui lui étaient transmises par le parlementaire japonais.

— Le lieutenant général Bruylant, qui a représenté le gouvernement belge à l'inauguration du monument français de Waterloo, est nommé grand-officier de la Légion d'honneur. Le président du comité belge du monument est fait chevalier.

19 Août. — Une dépêche de Saint-Petersbourg confirme le départ de Libau

de onze navires de l'escadre de la Baltique. L'amiral Rodjestvensky quittera la Russie le 3 septembre.

— En Mandchourie, les Japonais, sur le front sud, ont rétrogradé jusqu'à Hai-Cheng, et sur le front est ils se trouvent à vingt-sept verstes de Liao-Yang.

— Au large du promontoire de Liao-Ti-Chan, une canonnière russe a coulé en heurtant une mine.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Le Conseil Municipal de Dammartin se réunira vendredi prochain 26 août à huit heures et demie du soir en la salle de l'hôtel de ville.

### SAINT-MARD

Dimanche dernier, vers cinq heures le ballon « Le Béconnais », monté par deux jeunes aéronautes, qu'un vent du sud-ouest assez vif avait amené dans la direction de Dammartin, était poussé tout à coup par un vent contraire vers Saint-Mard, où les aéronautes se mirent en devoir d'atterrir. En raison des changements atmosphériques qui pouvaient se produire déjà le ballon était en partie dégonflé lorsque passant au-dessus de la grande rue de Saint-Mard, la corde de la soupape échappa des mains du pilote sans qu'il lui fut possible de la rattrapper.

A ce moment, l'aérostat planant très bas, et rasant les arbres d'un jardin particulier, fut retenu à l'un deux, par l'ancre, qui déjà avait cassé plusieurs grosses branches sur son passage.

Dans cette situation assez critique, les aéronautes ne purent tirer utilement parti des secours que les assistants tentaient de leur donner, et ce ne fut

qu'après certaines manœuvres difficiles et dangereuses qu'ils parvinrent à se tirer, heureusement sans accident, de ce mauvais pas.

### NANTOUILLET

Vendredi soir, une habitante de Nantouillet, Mme Cornu, revenait de la gare de Saint-Mard avec sa bonne et ses trois petites filles, dans une voiture traitée par un âne. La course s'effectuait pour le mieux, lorsqu'en passant près de la râperie de Juilly, l'âne ayant heurté un obstacle tomba avec le véhicule. Les voyageuses furent projetées sur la chaussée et se firent quelques contusions, heureusement sans gravité.

Elles furent recueillies par la voiture de M. Mondion qui passait près de là au moment de l'accident.

Quant au pauvre aliboron, il a été plus durement éprouvé et aura de la peine à se remettre de cette chute malheureuse.

Le même jour, le sieur Gambard bouvier chez M. Tartier, s'étant approché trop près des bœufs qu'il conduisait, reçut de l'un deux, dans la jambe gauche, un violent coup de pied qui le renversa. Après un premier pansement on constata qu'il s'était produit un décollement des chairs qui entraînera pour le blessé une incapacité de travail de quelques jours.

### MOUSSY-LE-VIEUX

Nous avons le plaisir d'apprendre que l'élève Perrot Paul, de l'école de Moussy-le-Vieux, vient de subir avec succès les épreuves du concours d'admission dans les écoles nationales professionnelles. Il a été classé 11<sup>ème</sup> sur 80.

Le même élève avait été reçu le 5 mai dernier à l'examen pour l'obten-

tion des bourses de l'enseignement primaire supérieur.

Nous adressons nos vives félicitations au jeune Perrot qui a si bien profité des leçons de son distingué maître M. Grandbastien.

### OISSERY

Un ouvrier maçon au service de M. Lefevre, nommé Ernest Gibert, âgé de 26 ans, était occupé ces jours derniers au ravalement de la ferme de M. Proffit, cultivateur à Oissery.

L'échafaudage sur lequel il était monté se trouvant un peu court, Gibert continua néanmoins d'avancer pour aller jusqu'à l'extrémité d'un mur. Par inadvertance, il mit le pied dans le vide et tomba d'une hauteur de cinq mètres.

Ses camarades se portèrent aussitôt à son secours et le transporterent à son domicile, à Saint-Soupplets, où il reçut les soins du médecin.

L'état du blessé est heureusement sans gravité. Quelques jours de repos suffiront à son rétablissement.

### BREGY

La brigade d'artillerie de Vincennes exécutera les 24 et 25 courant, sur les territoires de Bregy et Acy-en-Multien, des manœuvres avec feux, auxquelles doivent assister le gouverneur militaire de Paris, plusieurs généraux, membres du Comité technique de l'artillerie et du Conseil supérieur de la guerre, et le ministre de la guerre.

### MORTEFONTAINE

Par arrêté du 13 juillet 1904, M. Vaast (Louis-Ernest), décorateur dans la maison Lesieur à Mortefontaine, vient d'obtenir la médaille d'honneur du travail

## VILLE de DAMMARTIN

### ETAT CIVIL

du 10 au 22 Aout 1904

#### DÉCÈS

10 Aout — Léonie Alexandrine Gérard, 31 ans, célibataire.

13 Aout. — Louis-Jules Brouet, 53 ans, propriétaire.

13 Aout. — Renée-Charlotte Méret, 1 an et demi.

#### NAISSANCES

19 Aout — Marcel, fils de Charles Dupille, cultivateur, et de Marie Guillaumin son épouse.

19 Aout. — Raymonde-Marie-Ernestine fille naturelle, de Jeanne-Ernestine Cadet 20 ans, couturière.

*Fondation d'une Ecole publique de Garçons en la Collégiale de Dammartin, en 1776.*

Dans la première partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, il existait à Dammartin deux écoles destinées à l'éducation des garçons de la paroisse : l'une d'elles était due à la générosité d'un ancien fonctionnaire dammartinois, Antoine Portefin, procureur fiscal du bailliage ; l'autre était tenue par le clerc paroissial de Saint-Jean et entretenue aux frais du prieuré-cure.

Jusqu'à là, l'église collégiale de Notre-Dame s'était trouvée exemptée de l'obligation de « tenir école », imposée seulement aux églises paroissiales, mais dans la suite, l'évêque de Meaux exigea des chanoines l'ouverture d'une école à la charge de la fabrique de cette église.

Le registre des délibérations du conseil de fabrique de la collégiale Notre-Dame de Dammartin, qu'un heureux hasard nous a permis d'acquérir tout récemment, nous apprend qu'en 1776, le chapitre de la Collégiale, « obligé à l'entretien d'une école », prit ses dis-



Société d'histoire et  
d'archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



01 000000 129121

positions pour rentrer en jouissance d'une maison dont le locataire ne payait pas le loyer. Le 17 mai de la même année, cet immeuble fut mis à la disposition de Nicolas Sennelier, premier chantré et maître d'école, « qui occupera cette maison tant qu'il sera chantré et maître d'école, à charge toutefois de dresser gratuitement les comptes de la fabrique et de tenir la chambre du prédicateur » proprement et en bon état ».

Cette école a été maintenue jusqu'à la Révolution.

### Curieux Contrat de Mariage

Un de nos confrères rapporté d'après la *Gazette des Tribunaux* du 13 avril 1837, le compte rendu d'un procès jugé par le tribunal de Bourgoin, où il est question de ce curieux contrat de mariage, à propos d'une succession.

Le tribunal, tout en déclarant le contrat valable (quoique les vers s'y soient mis) exprime le regret de voir un notaire se départir de la gravité que lui commandent ses fonctions, et de se livrer à un pareil badinage dans un acte sérieux entre tous.

Voici le contrat en question :

Par devant M<sup>r</sup> X... ont comparu  
Le sieur X... et dame Z...

#### ARTICLE PREMIER

Lesquels, ayant promis de se prendre en mariage, Veulent qu'un nœud légal et requis les engage, A peine de dépens et de condamnations, Pour être mariés sous les conditions Que d'un commun accord, comme suit, ils arrêtent

#### ARTICLE DEUXIÈME

Au régime dotal les époux se soumettent, Et les biens de la femme, actuels, à venir, Sont tous constitués sans en rien retenir. Cependant, le futur ne pourra passer vente A charge de remploi, pourvu qu'elle consente.

#### ARTICLE TROISIÈME

Son trousseau, composé d'effets, linges, habilis, Est prisé trois cents francs par les communs amis ; L'époux le recevra le jour du mariage ; La célébration en deviendra le gage.

#### ARTICLE QUATRIÈME

Le père de l'époux, en faveur du présent,

A la susdite fille a fait dou et présent  
De quatre mille francs en espèces de France,  
Que le futur reçoit et dont il fait quittance.  
Plus lui donne ledit six paires de draps fins,  
Six oreillers en plume et quatre traversins,  
Une commode, un lit, six nappes, vingt serviettes,  
Trois cueillers en argent, en argent trois fourchettes  
Ces effets, seulement, donnés par préciput,  
Sont prises trois cents francs pour fixer le tribut,  
Sans être aliénés, car l'épouse future  
Pourra, s'il lui convient, les reprendre en nature,  
Ou bien en exiger le prix estimatif.  
Comme pour le trousseau, le jour de mariage,  
De ces effets donnés vaudra quittance et gage.

#### ARTICLE CINQUIÈME

Et les futurs entre eux se font donation  
De l'usufruit des biens de leur succession.  
Desquels le survivant aura la jouissance ;  
De fournir caution s'accordant la dispense ;  
Mais, s'ils ont des enfants, le susdit usufruit  
De la franche moitié se trouvera réduit.

Et ainsi convenu, sous toutes garanties,  
Dont acte fait, passé, lu devant les parties,  
A Bourgoin, en l'étude, où se trouvaient présents  
Les témoins bas-nommes, audit lieu demeurants ;  
Messieurs Louis Orcel, adjoint à la mairie,  
Antoine Deschevaud, maître d'hôtellerie ;  
Lesquels, ainsi que nous et chaque contractant,  
Après lecture faite, ont signé le présent.

On n'a pas dû s'ennuyer à cette occasion, car il est bien certain que les futurs époux et les beaux-parents devaient être de joviale compagnie, pour s'être payé le luxe d'un tel contrat.

(Courrier de l'Oise)

### Notes pour servir à l'Histoire DE DAMMARTIN

(Suite)\*

21 juin 1790. — Formation de la Garde Nationale pour se joindre au parti fédératif, à Meaux, le 26 juin.

Par 24 voix sur 24 votants, Boulemer de la Martinière, capitaine de cavalerie non breveté, est nommé commandant.

Paccary, épicier, commandant.

Lavollée, notaire, capitaine.

Bocquet, marchand de fer, lieutenant.

Brunard fils cadet, cultivateur, sous-lieutenant.

Gouverneur, homme de loi, portedrapeau.

Bizet, marchand fripier, sergent-major.

Ils prêtent serment d'être fidèles à la Nation, à la loi, au Roi.

Lavollée est délégué pour la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, à Paris.

Cette même fête est célébrée à Dammartin avec le plus grand éclat : à 10 heures, grand messe à l'église paroissiale, ensuite on se rend en corps à l'allée de l'entrée du château de la Thuilerie, où est dressé un autel de la Liberté où se renouvelle le serment civique pour tous les citoyens et les troupes nationales et de ligne de cette ville.

A 7 heures, Te Deum à l'église paroissiale, puis feu de joie devant la porte de l'auditoire de ce lieu (salle de l'Hôtel-Dieu), servant d'Hôtel de Ville, en présence de la municipalité et des notables.

Les boutiques fermées et les maisons illuminées sous peine d'amende.

MM. les commandants de la garde bourgeoise, de la maréchaussée et du détachement du Royal Bourgogne, de présent en garnison en ce lieu, sont invités à se trouver à cette cérémonie à la tête de leurs compagnies et sous les armes.

Sont pareillement invités M. le Prieur de la paroisse et ses deux vicaires, Mlles du Chapitre et MM. les officiers du Bailliage etc.

Le 28 juillet 1790, arrêté interdisant l'ouverture des cabarets pendant le service divin.

Le 15 décembre 1790, M. Charles Courtier, bourgeois de Dammartin, élu juge de paix par l'assemblée primaire des citoyens actifs des paroisse du canton de Dammartin, prête serment devant le Conseil général de la commune.

Le 4 février 1791, Bastiou, prieur-curé, Barbier et Cuvillier, vicaires, déclarent qu'ils ont résolu de prêter le serment civique exigé par le décret du 17 novembre 1790.

Procès-verbal de la prestation :

« Le dimanche 6 février 1791, le « Conseil général de la commune s'est « transporté, à l'issue de la messe pa- « roissiale, dans le chœur de l'église de « la dite paroisse, où étant, et les « fideles s'y trouvant rassemblés, les « sieurs Bastiou, Barbier et Cuvillier, « après avoir prononcé un discours « très chrétien et généralement ap- « plaudi, ont juré de veiller avec soin « sur les fideles de cette paroisse, d'être « fideles à la Nation, à la Loi et au « Roi, de maintenir de tout leur pou- « voir la Constitution décrétée par « l'Assemblée Nationale et acceptée « par le Roi, et la constitution civile « du clergé. »

Les événements se précipitent ; la fuite du roi et le retour de Varennes donnent lieu à des désordres et des soulèvements qui se font sentir dans un rayon très étendu. Pour veiller à la sécurité publique, le 24 juin 1791 on décide « la formation d'une garde bour- « geoise se fondant avec la garde na- « tionale. La ville est divisée en qua- « tre sections, qui comprennent cha- « cune quatre-vingts citoyens. Celle « de la Porte-Paris nomme pour chef « Blanchet ; en font partie : Roger, « Laire, Richard fils, Plicque, boulan- « ger, Chobert, hôtelier, Dupille, fa- « rinier, Lequeux, fripier... La sec- « tion de la Halle : Leriche, corroyeur, « Landry, maître de poste, Bizet, Boc- « quet, corroyeur, Rousquin, Lavollée, « Viard... La section de Notre-Dame : « Gallet, organiste, Occident, épicier, « Bougrand, tuilier, Barré, perruquier.

« Godefroy, boulanger, de Neuilly, au-  
« bergiste... La section de la porte de  
« Soissons : Dubourg, maître de pen-  
« sion, etc... »

Des patrouilles étaient faites et des  
gardes montées à tour de rôle. Le ser-  
vice très pénible, dura sans interrup-  
tion, mais non sans vives récrimina-  
tions, jusqu'au 11 fructidor an II (1794).

Les quatre sections réunies avaient  
été pour commandant Pierre-Martin  
Cochu (boucher et cultivateur).

(A suivre) Léonor DUPILLE.

(\*) Voir le n° 801 de la *Petite Gazette*.

## Coutumes et usages d'autrefois

### LA CHANSON DE LA MARIÉE

Nous extrayons de l'intéressant ou-  
vrage que vient de publier tout récem-  
ment M. G. Leroy, sous ce titre : *Le  
Vieux Melun*, la relation d'un usage qui  
se pratiquait jadis, aux environs de  
Melun, à l'occasion des mariages. Cette  
coutume naïve, qui avait quelque ana-  
logie avec celles qui étaient en usage  
dans le Mulcien et la Goële, nous para-  
rait intéressante à faire connaître.

Dans mon enfance, il y a long-  
temps, assistant à une noce de parents  
à Vaux-le-Pénil, je fus témoin d'usages  
qui n'existent plus guère que dans la  
mémoire des anciens du pays, et en-  
core?... La jeunesse contemporaine  
les trouve surannés, démodés, comme  
le costume des vieux parents. Aujourd-  
d'hui, sur la tête des jeunes filles de  
village, les chapeaux à fleurs et à  
plumes, imités des modes de la ville,  
ont remplacé la coiffe des grand-mères,  
d'une grâce particulière, qu'avait por-  
tée la reine Margot à la cour des Val-  
lois d'Angoulême.

Pour en revenir aux usages nup-  
tiaux qui frappèrent mon imagination  
d'enfant, j'ai pu, à force de recherches  
et de démarches, d'interrogations et

de persévérance, reconstituer, à peu  
près intacts, de naïfs complets impré-  
gnés de certain parfum moyen-âge,  
échangés entre la mariée et sa mère,  
à la porte de la maison paternelle, au  
retour de l'église.

La porte est fermée, la mère se tient  
à l'intérieur pour en défendre l'entrée.  
La mariée frappe. Alors s'échange  
l'épithalame suivant, qui ne respecte  
pas toujours, tant s'en faut, les règles  
de la prosodie et de la grammaire :

#### La Mariée

Ouvrez tout grand la porte,  
Votre fille vous revient,  
C'est la joie qu'elle apporte  
Ah ! festoyez la bien !

#### La Mère

Qu'êtes-vous la belle,  
Avec vos beaux atours ?

#### La Mariée

Je suis vot' demoiselle,  
Mariée pour toujours !

#### La Mère

La mariée, ma chère,  
Nenni ne vous connaît,  
De notre chaumière,  
Partez tôt, s'il vous plaît !

#### La Mariée

Ne soyez point cruelle :  
Je suis, de la maison,  
La gente jouvencelle,  
Avec un beau garçon !

Epoux de votre fille,  
Il sera votre soutien,  
Celui de la famille,  
Votre amour et le mien !

De tout temps à l'ouvrage,  
Courbé sur le sillon,  
Vous verrez son courage  
Quand viendra la moisson !

#### La Mère

Mon garçon et ma fille,  
Entrez sans plus tarder,  
Augmentez la famille,  
Prenez place au foyer !

Là-dessus la porte s'ouvre, on  
s'embrasse à cœurs ouverts, on rem-  
plit à pleins bords les verres disposés  
sur la table et l'on boit à la santé des  
époux, à la prospérité de leur future  
famille.

Le violon et la clarinette, qui ac-  
compagnent les noceux, reprennent

leurs vieux airs, réminiscence des ri-  
tournelles des vieilles du temps des  
trouvères, et le cortège se remet en  
marche. On se dirige vers le déjeu-  
ner, invariablement composé de têtes  
et de pieds de veau avec accompa-  
gnement de fricassée de lapin. Quel  
assaut d'appétits formidables ne va-t-  
il pas soutenir ?

Mais avant de prendre place à table,  
la mariée doit goûter le bouillon pré-  
paré à son intention, pour lui donner  
des forces, disent les malins de la  
noce. Un bouillon fortement épicé,  
salé, poivré, aromatisé de toutes les  
herbes de la Saint-Jean, qu'il lui faut  
boire avec une cuiller tordue, ébré-  
chée, pleine d'aspérités. La mariée,  
qui voudrait être aimable, grimace  
affreusement en goûtant l'atroce breu-  
vage. C'est, paraît-il, une image des  
futurs déboires du ménage. Pour les  
invités, au contraire, il y a des bis-  
cuits et du vin sucré, galanterie qui  
accentue la farce rebalaisienne faite à  
la mariée. Nouveaux chants, nouveaux  
rires.

Enfin le cortège s'achemine vers le  
déjeuner auquel, après tant d'émo-  
tions et de péripéties, on fera un dé-  
vorant honneur.

La mariée n'est pas au bout de ses  
tribulations ; la joyeuse jennesse lui en  
réserve d'autres pendant toute la  
journée, surtout le soir, au moment  
du coucher, quand elle essaie de  
quitter furtivement la danse, pour  
échapper aux malices d'usage.

C'est alors une lutte de ruses, de  
regards en dessous, de sous-enten-  
dus, jusqu'à l'instant où les époux,  
qui ont dû mettre les vieux parents  
dans leur jeu, parviennent à se sou-  
straire à leurs persecuteurs.

Après une journée si bien remplie,  
la nuit l'est-elle également ? On doit  
le croire à voir les yeux de l'épousée,  
son visage qui voudrait fuir les re-  
gards, quand, au matin, les garçons  
de la noce, sans souci de troubler un  
repos nécessaire, sans pitié pour la  
pauvrette, les monstres ! viennent lui  
offrir, toujours en compagnie du viol-  
on et de la clarinette, qui redoublent

leurs ritournelles narquoises, la rôtie  
et le vin chaud du réveil.

Maintenant, la plugart de ces naïfs  
usages sont délaissés. Les noces de  
village ne diffèrent guère de celles de  
la ville, et je ne sache pas qu'on en-  
tende nulle part *La Chanson de la  
Mariée*, qui se chantait encore à Vaux-  
le-Pénil il y a une cinquantaine d'an-  
nées.

## RECETTES UTILES

### Éclairage économique

Faites dissoudre 60 grammes de  
sel de soude dans un litre d'eau de  
pluie, ajoutez à cette solution 14  
gouttes de naphte et agitez le tout.  
Cette composition, qui revient à  
peine à 7 centimes le litre, brûle  
avec un pouvoir éclairant aussi grand  
que l'huile minérale, donne une lu-  
mière aussi blanche, et de plus son  
emploi est absolument sans danger.

### La rouille des armes

Pour enlever la rouille des armes,  
broyez ensemble, par parties égales,  
de la fleur de soufre et de tripoli ;  
mouillez cette poudre avec de l'huile  
à manger ; puis frottez avec un mor-  
ceau de bois tendre ; vous n'avez pas  
à craindre les rayures.

Quand l'arme aura été bien net-  
toyée, graissez-là avec un mélange de  
100 grammes d'huile d'olive et 50  
grammes de graisse de mouton. On  
commence par faire fondre la graisse  
et par la décanter : ensuite on y verse  
l'huile jusqu'à solidification.



Au tribunal de simple police, un  
individu comparait pour état d'ivresse.

— Quelle est votre profession ? lui  
demande le président.

— Employé au télégraphe.

Le président finement ;

— Ce n'est pas une raison pour abu-  
ser du petit bleu ?

**La vie heureuse . . . . .**  
**Le conseil des femmes**

Offrir aux Femmes le spectacle intime de l'activité féminine, tel est le programme de deux Nouvelles Revues que publie la Librairie Hachette.

La **vie heureuse** (56 pages de texte avec plus de 70 splendides gravures tirées sur papier de luxe, 50 centimes).

Le **conseil des femmes** destiné à faire connaître les conditions et ressources des métiers et des carrières qui peuvent être exercés par des femmes, la préparation qu'ils exigent, l'avenir qu'on en peut attendre.

Tous les articles de **La vie heureuse** et du **conseil des femmes** peuvent être lus par les jeunes filles, et par tous les membres de la famille.

En vente à la Librairie E. LEMARIE

**Gros et Demi-Gros, pour Foyers**

\*  
 BRIQUETTES  
 GRAINS LAVÉS, BOUILLE  
 GAILLETIN  
 ANTHRACITE  
*Pur Newcastle et Cardiff, etc.*

**ACHILLE OFFROY**  
 à DAMMARTIN

**Cycles Peugeot**  
 MOTOCYCLETTES PEUGEOT  
*La Reine du Jour*

**PEUGEOT**  
*1<sup>re</sup> Marque du Monde entier*

AUTOMOBILES PEUGEOT

MACHINES À COUDRE PEUGEOT

**ARMES NOUVELLES DARNE**  
 ETC., ETC.

*Remise exceptionnelle sur Prix*

Depuis le 1<sup>er</sup> Avril

**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**  
*sur les Charbons domestiques*

**A VENDRE**

4 Fenêtres vitrées et ferrées  
 DE 2 MÈTRES DE HAUTEUR  
 avec ou sans leurs Volets  
 S'adresser au bureau du journal

Domestiques et Industriels

**AVIS**

Chasse à Louer sur les terres appartenant à l'Hospice de Dammartin, situées sur plusieurs territoires.

Pour les renseignements, s'adresser à la Mairie de Dammartin.

Imprimerie — Librairie  
**E. LEMARIÉ**

Imprimés Administratifs

A L'USAGE DES MAIRIES

Formules imprimées pour demandes de permis de chasse.

L'exemplaire..... 0 fr. 02  
 Le cent ... .. 1 fr. 50

**BIBLIOTHÈQUE USUELLE**

Manuel de Médecine, d'Hygiène et de Pharmacie domestiques

Par le docteur DEHAUT  
 1 vol. de 825 pages, relié percaline, 1 fr.

Manuel du bon Jardinier  
 Eléments de culture des petits Jardins

Par BONNEVILLE  
 1 vol. illustré de 108 pages, 0 fr. 65

Manuel du Jardinier  
 Potager — Fleuriste — Fruitiier

Par LUCAS  
 1 vol. illustré de 290 pages, 1 fr. 60

Le nouveau Jardinier  
 de tout le monde

Traité complet de toutes les branches de l'horticulture, à l'usage des professionnels et des amateurs. — Nombreuses gravures.

Par Louis BATILLAT  
 1 vol. de 720 pages, 3 fr. 25

**BILLETTS DE DÉGÈS**

en 2 heures

**GRAND CHOIX**

DE

**Couronnes Mortuaires**